

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 FÉVRIER 2024**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le lundi 12 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie.

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina (arrivée à 18h38, délibération n°2024/08), CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, CLEMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe, STALLIN Nathalie, THOREL Gwénaëlle (arrivée à 18h46, délibération n°2024/09).

Absents : CONTENTIN Arnaud, GUEUDET Valérie, HERFORT William, TCHEOU Guy Passou, VAN DEN BUSSCHE Sébastien.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Régine ÉNÉE

Date de convocation : 05 février 2024

APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2024
(n°2024/07)

Il convient d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 janvier 2024.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 08 janvier 2024.

Arrivée de Marina BONNEVIALLE à 18h38

VALIDATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION EMPLOI DU TEMPS DU SERVICE TECHNIQUE
(n°2024/08)

A ce jour, les horaires de travail du service technique sont les suivants :

- Période du 01 novembre au 31 mars
 - 9 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 30 du lundi au vendredi
- Période du 01 avril au 31 octobre
 - 8 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 15 du lundi au vendredi
 - Samedi 9 h 00 – 12 h 00 (un roulement par agent et attribution en jours de RTT)

Suite à une réorganisation du service, il est proposé, à compter du 15 février 2024, la suppression de la gestion du samedi par le service technique pour la benne à déchets verts. Un élu ouvrira le samedi matin et une société de sécurité fermera le soir le portail de la benne à déchets verts.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Social Territorial en date du 08 février 2024,

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour), le Conseil Municipal valide la nouvelle organisation de l'emploi du temps du service technique à compter du 15 février 2024, à savoir :

- Période du 01 novembre au 31 mars
 - 9 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 30 du lundi au vendredi
- Période du 01 avril au 31 octobre
 - 8 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 15 du lundi au vendredi

Arrivée de Gwénaëlle THOREL à 18h46

ADHESION A L'APPLICATION « PANNEAUPOCKET »

(n°2024/09)

Le Maire présente au Conseil Municipal l'application « PanneauPocket ».

Cette application mobile simple et efficace permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements et des alertes de leur commune (réunion, travaux, cérémonies, écoles...) et est totalement gratuite pour les habitants. Aucun numéro de téléphone et adresse e-mail ne leur sera demandés et aucun compte n'est à créer.

Le tarif standard d'adhésion est de 540.00€ TTC pour un abonnement de 3 ans et un semestre supplémentaire d'offert et comprend :

- Un nombre illimité de publications de panneaux
- Une formation à l'utilisation
- Une assistance 7/7 jours
- Un envoi gratuit de documents de communication pour les habitants

A cela, il faut ajouter l'option « panneau Pocket + » qui permet un affichage permanent de certaines informations L'option est à 100.00 €/par an soit pour 3 ans 300.00 € (un semestre supplémentaire offert)

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre d'application mobile « PanneauPocket » pour un montant de 540.00€/ 3 ans d'abonnement + un semestre supplémentaire offert
- Acception l'option « Panneau Pocket + » pour 3 ans soit 300.00 € + un semestre supplémentaire offert
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette offre
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR/DSIL

(n°2024/10)

Le Maire donne la parole à Philippe PIARD, Maire Adjoint.

Philippe PIARD, Maire Adjoint, expose au Conseil Municipal que suite à l'augmentation des dégradations et infractions sur le domaine public, il est nécessaire d'installer un système de vidéosurveillance sur 2 sites à Frénoville :

- Le stade, Rue de la libération
- Le parking de la salle des sports (les bennes à déchets verts), Place des AFN

Philippe PIARD, Maire Adjoint, propose de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le coût prévisionnel des projets est estimé à :

- Pour l'achat du matériel de détection : -7187.48 € HT pour le Stade (consultation des enregistrements et du direct par un pont radio entre la Mairie et le Stade)
-2966.56 € HT pour le parking de la salle des sports (bennes à déchets Verts) - régie vidéo installée dans le local technique
- Pour la maintenance préventive annuelle : 205.00 € HT/an/site

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour), le Conseil Municipal :

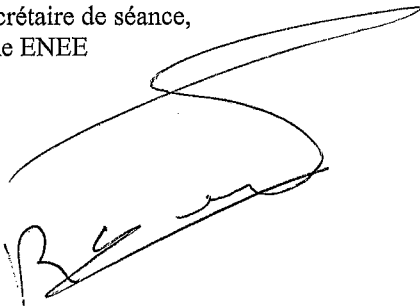
- Décide de demander le concours financier de l'État au titre de la DETR et la DSIL
- Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette demande

QUESTIONS DIVERSES

- EAU en Val Es Dunes : copie est donnée du Rapport sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable – exercice 2022
- Remerciements pour le Colis de Noël
 - Mr et Mme OLIVE
 - Mr BIENACEL
- AG Pom Ecole de musique 12 février 2024 19h00 Chicheboville. (envoyé par courriel le 22 janvier 2024)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h04

Le secrétaire de séance,
Régine ENEE



Le Maire,
Alain PORQUET

